YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte
Tenu de la réception en Préfecture
Le 17 JUIL. 2018 et de la publication
Le 17 JUIL. 2018
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : OC/BP/CD/SM

ARRETE N° 2018/279

(Série A)

OBJET : Mise à disposition du public du rapport annuel d'exploitation 2017 de la gestion déléguée des marchés forains.

Le Maire de la Commune d'Yerres,

VU l'article 58 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-13,

VU la délibération n°2017/03/485 du Conseil Municipal du 10 mars 2017 portant sur la concession de service public relative à la gestion et l'exploitation des marchés forains en choisissant la S.A.S. DADOUN Père et Fils sise 125/127 boulevard du Général Giraud 94100 Saint-Maur-des-Fossés, comme délégataire et validant le contrat de concession,

CONSIDERANT que ledit délégataire a remis à la Commune les documents d'exploitation, au titre de l'année 2017,

ARRETE

Article 1er : Le rapport annuel d'exploitation 2017 de la gestion déléguée des marchés forains est mis à la disposition du public aux services administratifs de la Mairie et de la Mairie-annexe et consultable sur place.

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Essonne. Il sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Yerres, le 11 juillet 2018

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20180717-2018-279-AR
Date de télétransmission : 17/07/2018
Date de réception préfecture : 17/07/2018

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG